



MAÎTRISEZ L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Forfait jours
Contingent
Annualisation

Effectuer un accord collectif est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Fluidité, souplesse et conformité** dans la mise en place de l'accord
- 2 Meilleure organisation** de la gestion du temps de travail
- 3 Économie réalisée** sur le coût du temps de travail
- 4 Organisation des élections du référendum** sur mesure



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Sur l'année les collaborateurs ont effectué **énormément d'heures supplémentaires**. J'ai peur que cela me coûte une fortune, quelle solution j'ai ?
- › A force de payer des heures par **manque de personnel**, cela nous coûte très cher ... Que faire ?
- › Mon salarié souhaite faire des heures supplémentaires mais je suis bloquée par le plafond, que faire ?
- › Sur l'année, **j'ai une forte saisonnalité**, comment gérer annuellement ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Maîtrisez l'aménagement du
temps de travail

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Une équipe dédiée **spécialisée en social**
- 2 Une **étude** de l'entreprise approfondie
- 3 Des présentations de **simulations**
- 4 Une **rédaction et formalisation** de l'accord et de la procédure
- 5 Une **communication** & des **explications** de la procédure aux équipes

NOTRE OFFRE DE SERVICES



Mise en place d'un **contingent à durée indéterminée**

Proposition sur mesure

Accord clé en main

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



CHARDON ROCHE

L'expertise comptable proactive

www.chardon-roche.fr

chardon.roche@chardon-roche.fr

21 bis place Michelet

43000 **Le Puy en Velay**

Tél. 04 71 05 42 92

Adhérent



Membre

